

Arrêté du 10 FEV. 2015

fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur

NOR :

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministre de l'intérieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2223-45 et D. 2223-130 ;

Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 12 décembre 2014,

Arrêtent :

Article 1er

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur au titre de la session 2013-2014, les candidats suivants :

Mme BECKER Morgane  
Mme BENOIST Emeline  
Mme BLANCHARD Aurélie  
Mme BOCHER Charline  
Mme BOUVET Julie  
Mme DASSONNEVILLE Nathalie  
M. DAVY Eddy  
Mme DION Elodie  
Mme DOMINGUEZ Sylvie  
Mme DURA Audrey  
M. FABRI Jean-Philippe  
M. FAUVEAU Gregory  
Mme FICHET Stéphanie  
Mme FREMY Claudia  
Mme FRIGIOTTI Fantine  
Mme GALLO Ophélie  
Mme GENTILS Anne  
M. GIAIACOPI Michel  
Mme GOLDNER-CONSTANTINESCU Ioana  
M. GOSGNACH Tristan  
Mme GUERIN Christel  
M. GUIZARD Tristan  
Mme IMBERT Louise  
Mme JAULIN Lydie  
Mme LAMBERT Vanessa  
Mme LAMINE Amélie

Mme LATROUITE Alisson  
Mme LECERF Sabrina  
Mme MANDELLI Graziella  
Mme MARTI Cécile  
Mme MAS Blandine  
Mme MOSER Elodie  
Mme NAVELLE Magali  
Mme NORMANDIN Lisa  
Mme ORY Christelle  
M. PARISOT Raphael  
M. RAGOT Anthony  
Mme RAMSAY Jessy  
Mme REAL Angélique  
Mme REDIER Marion  
Mme RETUERTO Laetitia  
Mme RIBEIRO DASILVA Jessyca  
Mme RICHAUD Ludivine  
Mme TAFANI Lorenza  
Mme TILMAN Audrey  
M. TISSIERES Thomas  
Mme URIBELARREA Pauline  
Mme WURTLIN Peggy


## Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait, le **10 FEV. 2015**

Le ministre de l'intérieur

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général des collectivités locales

  
Serge MORVAN

La ministre des affaires sociales, de la santé  
et des droits des femmes

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

Le Directeur Général de la Santé,

  
Professeur Benoît VALLET